

Les jeunes de 15 à 29 ans vivant en Seine-Saint-Denis

La jeunesse est un temps de transition du monde de l'enfance au monde des adultes qui s'effectue sur une temporalité longue. Elle s'opère dans un contexte de mutations sociétales fortes qui touchent ces personnes dans une phase de construction identitaire et à la veille d'entrer sur le marché du travail. Il n'y a pas une mais des jeunesse aux trajectoires diversifiées.

Dans un territoire caractérisé par la jeunesse de sa population, cette thématique a été choisie pour la seconde étude de l'Observatoire départemental des données sociales en Seine-Saint-Denis car elle est au cœur des politiques mises en place par les différents partenaires, et notamment celles du Département et de la Caf, sans oublier l'Education Nationale.

Dans cette étude, faisant ressortir des étapes charnières, les jeunes de 15 à 29 ans sont abordés sous différents angles : leur parcours scolaire, leur santé, leur vie de jeunes adultes (revenus, famille, logement...), leur mobilité résidentielle, mais aussi leur situation du point de vue des prestations sociales dont ils peuvent bénéficier.

Un département jeune mais cette spécificité est moins visible chez les jeunes adultes

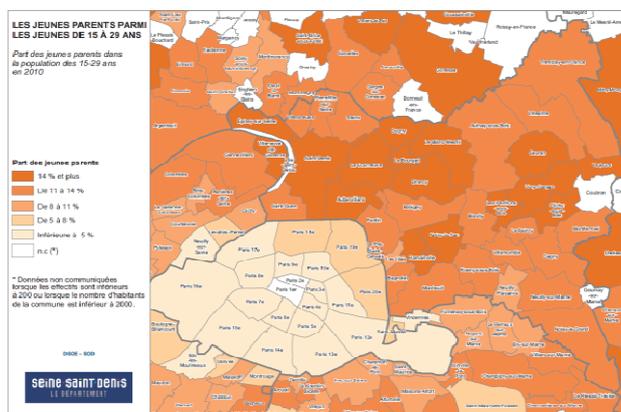
On dit souvent que la Seine-Saint-Denis est un département jeune mais cette spécificité ne vaut pas si nettement sur la tranche d'âge des 15-29 ans. Un peu plus d'un habitant sur cinq, résidant en Seine-Saint-Denis, a entre 15 et 29 ans, soit 21,5 % de la population, ce qui est proche de la moyenne francilienne (20,9 %). Cela représente 325 741 jeunes en 2009. Cette légère surreprésentation en Seine-Saint-Denis concerne les 15-19 ans (6,7 % contre 6,3 % en Île-de-France).

Près de 14 % des 15-29 ans sont parents

En Seine-Saint-Denis, près de 45 000 jeunes de 15 à 29 ans vivent avec au moins un enfant, soit 13,8 %. C'est bien plus que la moyenne observée en Île-de-France (10,4 %). Parmi ces jeunes parents, 17 % sont des foyers monoparentaux (presque exclusivement des femmes vivant seules avec un enfant). Les trois quarts de ces jeunes parents sont des femmes. Cela n'est pas spécifique au

département, mais cette caractéristique est plus accentuée qu'ailleurs.

Ces jeunes parents sont souvent moins qualifiés que la moyenne des jeunes de leur âge (37 % n'ont pas de diplôme qualifiant) mais les jeunes mères sont davantage diplômées que les jeunes pères (43,8 % des femmes ont un diplôme égal ou supérieur au bac, contre seulement 39,6 % des hommes).



Les jeunes parents sont souvent plus actifs que les jeunes du même âge, mais il existe en la matière des différences très marquées entre hommes et femmes : les jeunes pères sont bien

plus nombreux à occuper un emploi que les jeunes mères (79 % contre 48 %) et les jeunes femmes sont nettement plus touchées par le chômage lorsqu'elles ont un enfant (21,2 % contre 13 % pour l'ensemble des jeunes femmes) alors que cela joue peu pour les hommes.

Une scolarité interrompue plus précocement et moins de diplômés

Les jeunes séquanodionysiens interrompent leur scolarité de manière plus précoce et sont souvent moins diplômés que les jeunes franciliens.

Le taux de scolarisation des jeunes séquanodionysiens est bien plus faible que celui observé en petite couronne et en Île-de-France (21 %), mais identique à la moyenne nationale : à partir de 22 ans, moins d'un jeune sur deux vivant en Seine-Saint-Denis est scolarisé, soit 16 % d'entre eux.

Près d'un jeune sur trois (entre 15 et 29 ans) arrête ses études sans avoir obtenu de diplôme qualifiant : cela représente 54 500 jeunes en 2009. La proportion de jeunes non scolarisés sans diplôme qualifiant est la plus élevée dans les communes de Clichy-sous-Bois, Aubervilliers, Bobigny ou encore à la Courneuve avec 45 % des jeunes dans cette situation.

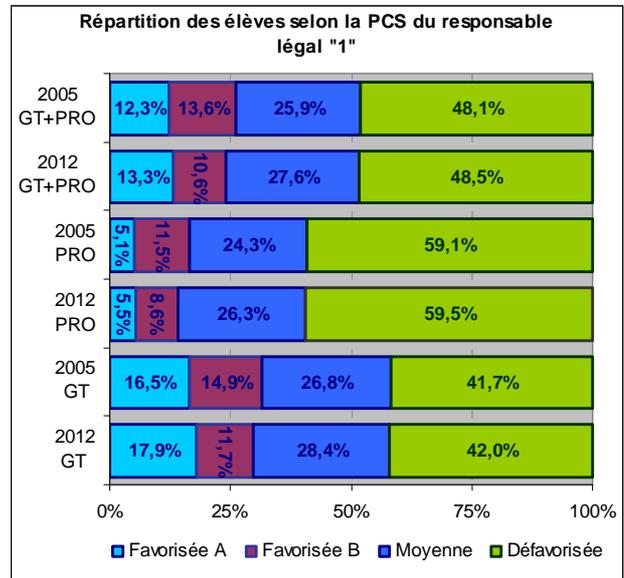
Des lycéens majoritairement issus des PCS¹ défavorisées

A la rentrée 2012, 50 670 élèves suivent un enseignement du second cycle professionnel, général ou technologique dans l'un des 86 lycées publics ou privés sous contrat d'association du département : 347 d'entre eux sont en 3^{ème} préprofessionnelle.

A l'image de leurs homologues des départements voisins, les lycéens de Seine-Saint-Denis privilégient, pour les deux tiers d'entre eux, la voie générale et technologique et plus particulièrement la série S. De même, au-delà d'un quasi équilibre numérique, d'importantes disparités subsistent en Seine-Saint-Denis comme ailleurs, dans les parcours scolaires des filles et des garçons. Si les premières hésitent ainsi à s'engager dans des études scientifiques et technologiques où elles représentent moins de 40 % des effectifs de première et de terminale, les seconds désertent totalement la série littéraire.

¹ Professions et catégories socioprofessionnelles

A l'inverse, la tonalité sociale de la population lycéenne de Seine-Saint-Denis diffère assez nettement de celle de ses voisins. Ainsi, près d'un lycéen sur deux est issu d'un milieu défavorisé, alors que la proportion est de un pour trois au niveau national. Sur la voie professionnelle, ce taux atteint 60 % soit dix points de plus que dans les deux autres départements de l'académie.



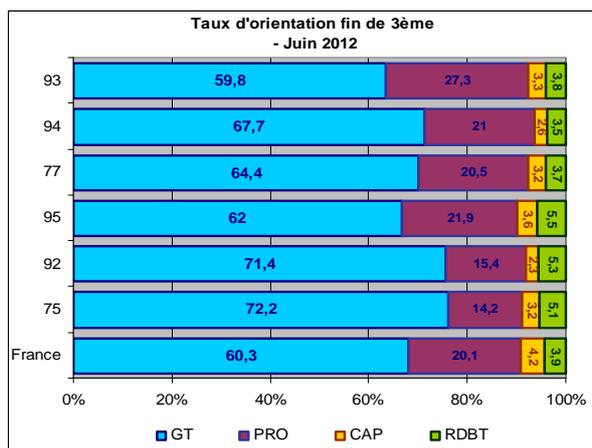
Source : Dsden 93, 2012-2013

Par ailleurs, le taux d'élèves boursiers dans les établissements publics atteint 38 % soit 13 points de plus qu'au niveau national, alors qu'une approche fine laisserait envisager que le taux de boursiers, au regard de la composition sociale des établissements, pourrait être encore plus élevé.

Enfin, dans un tel contexte, la part des résidents scolarisés hors département et la surreprésentation, parmi ces sortants, des élèves issus des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) les plus favorisées, est à souligner. Ces flux accentuent l'homogénéité scolaire et sociale, brident l'émulation pédagogique et se révèlent donc préjudiciables à la réussite scolaire des élèves les plus défavorisés.

Des taux d'orientation vers les filières générales en constante progression

Dans un contexte général de préférence de la voie générale et technologique, la Seine-Saint-Denis affiche à l'entrée au lycée des taux d'orientation vers la seconde générale et technologique (2nde GT) en progrès constant, depuis 5 ans, qui la placent désormais au niveau de la moyenne nationale (60 %).



Source : Dsden 93, 2012-2013

Parallèlement, les taux d'orientation après la classe de 3^{ème} sur la voie professionnelle sont demeurés stables autour de 30 %, soit le taux le plus élevé de l'Île-de-France (27 % au niveau bac Pro et 3 % en CAP). Elle s'adresse aux élèves qui, pour près de 60 % d'entre eux, avaient obtenu une moyenne inférieure à 10 lors de la session 2011 du diplôme national du brevet (DNB) et qui sont issus, également à 60 %, de PCS défavorisées.

C'est au palier d'orientation suivant que se mesure en Seine-Saint-Denis, comme sur l'ensemble de la France, le poids des stéréotypes qui conduisent notamment 39 % des garçons à opter pour une 1^{ère} scientifique, ou technologique industrielle, contre seulement 23 % des filles.

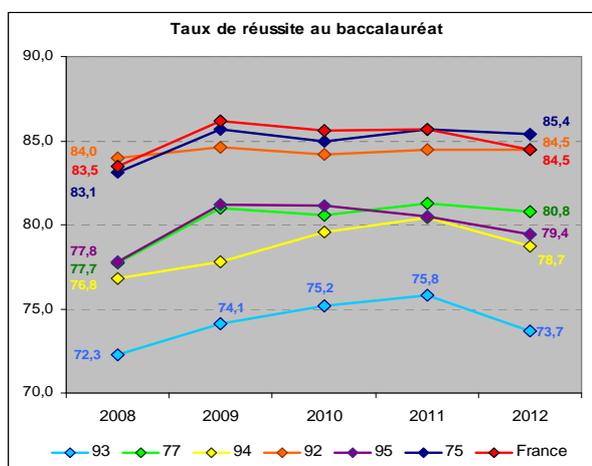
Par ailleurs, si à l'issue de la classe de 2^{nde} GT, les taux d'orientation départementaux vers une 1^{ère} générale sont, depuis 5 ans, en progrès et pour la première fois, en 2012, égaux à 50 %, ils n'en demeurent pas moins inférieurs de plus de 5 points à ceux des départements voisins.

Enfin, en baisse sur la période 2008-2012 le taux de redoublement départemental en fin de 2^{nde} GT reste pourtant supérieur de près de 5 points à la moyenne nationale. Pour prolonger cette baisse et réduire l'écart avec les départements voisins, la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé dans le cadre de la réforme du lycée est privilégiée.

Des taux de réussite aux examens en hausse mais très inférieurs au reste de la région

Principale mesure de la performance d'un établissement ou d'un département, le taux de réussite au baccalauréat s'est sérieusement infléchi lors de la session 2012, après pourtant quatre années de hausse. Proche de 74 %, il reste, comme en 2008, inférieur de 5 à 10 points aux taux observés dans les départements voisins.

La réussite des élèves n'est cependant pas uniforme et varie sensiblement d'une voie et même d'une série à l'autre. Ainsi, sur la voie générale et sur la voie technologique, les taux de réussite sont en hausse et atteignent maintenant 81 %.



Source : Dsden 93, 2012-2013

A l'inverse, les taux de réussite sur la voie professionnelle, sont en Seine-Saint-Denis comme ailleurs en très nette baisse à 66 %. Toutefois, conséquence de la réforme de cette voie, le nombre de bacheliers de la voie professionnelle a progressé.

Si l'évolution des taux de réussite n'a pas été uniforme d'une voie à l'autre entre 2008 et 2012, les filles affichent durant cette période, en Seine-Saint-Denis comme au niveau national, des taux de réussite supérieurs à ceux des garçons de près de 3 points sur la voie générale (5 points sur la série S) et de 9 points sur la voie professionnelle. Une exception cependant, lors de la session 2012, sur la voie technologique, les garçons présentent un taux de réussite de 74 % supérieur de 0,5 point à celui des filles.

Le décrochage scolaire au cœur des problématiques éducatives

Pour analyser le décrochage scolaire, deux types de publics sont distingués : les décrocheurs et les décrochés, pour qui le lien a été rompu.

Le profil majoritaire du décroché est celui d'un garçon, âgé de 18 ans ou plus, ayant deux ans de retard scolaire, passé par la voie professionnelle, décrochant en année terminale et issu de PCS défavorisée.

Le décrocheur a quant à lui un profil majoritaire légèrement différent : celui d'un garçon, âgé de 16 ans, ayant un an de retard scolaire, inscrit en voie professionnelle, décrochant au cours de la première année de formation.

Du point de vue du traitement du décrochage, 2 600 décrocheurs ont pu bénéficier d'au moins un entretien et 1 254 décrochés ont pu reprendre une scolarité.

L'accès à l'emploi : une difficulté majeure

Les jeunes résidant en Seine-Saint-Denis sont confrontés à de grandes difficultés dans l'accès à l'emploi : près de 72 000 jeunes ayant entre 15 et 29 ans sont sans emploi, inactifs ou au foyer (soit 22,1 % des jeunes en Seine-Saint-Denis, contre 14,6 % en moyenne en Île-de-France)

Les jeunes les moins qualifiés sont plus souvent sans emploi que les autres.

Les jeunes femmes, pourtant globalement plus diplômées que les hommes, sont plus fréquemment inactives. Leur taux d'activité (qu'elles occupent un emploi ou non) est plus faible que celui des hommes (55 % contre 60 %). Sans compter les élèves ou étudiants, 23,4 % des femmes sont inactives contre 20,8 % des hommes.

Le revenu fiscal médian le plus bas de la région

Les données fiscales établissent à 50 396 le nombre de ménages fiscaux dont le référent est âgé de moins de 30 ans.

Avec 14 303 euros annuels par unité de consommation (UC), le revenu fiscal médian des jeunes du département est le plus bas de la région : on note un écart de 5 000 euros avec la moyenne francilienne soit 400 euros par mois.

30 à 40 % des « jeunes » ménages fiscaux de la Seine-Saint-Denis se situent en dessous du seuil des bas revenus retenu pour la refonte de la géographie prioritaire. Le décrochage, par rapport au reste de l'Île-de-France, est plus prononcé chez les jeunes ménages que chez l'ensemble des ménages.

En Seine-Saint-Denis, les inégalités de revenus sont également plus fortes chez les ménages de moins de 30 ans que dans l'ensemble des ménages alors que c'est la situation inverse qui s'observe en Île-de-France et dans les autres départements de la petite couronne.

13 % des 25-29 ans perçoivent le Rsa

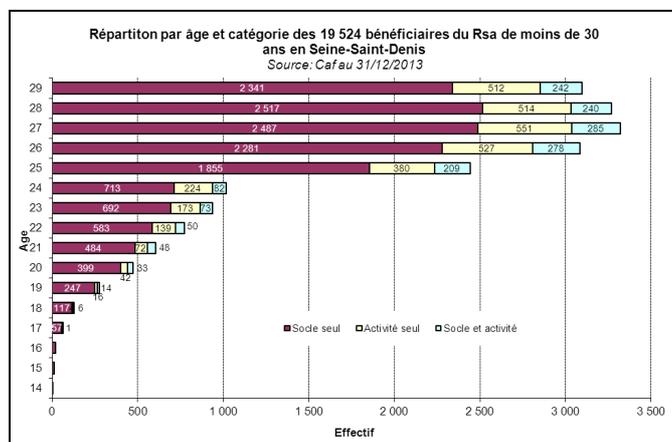
La Seine-Saint-Denis comptabilise le plus grand nombre d'allocataires du Rsa de moins de 30 ans de la région : ils sont 19 500 et représentent 6 % des 15-29 ans mais 13 % pour la tranche 25-29 ans.

Cependant, le territoire n'est pas homogène sur ce phénomène : la part des 25-29 ans percevant le Rsa en fin 2012, s'étend de 4,9 % à Coubron à 17,8 % à Bobigny, Clichy-sous-Bois et Montfermeil et à 18,5 % à Stains, soit près de 14 points d'écart.

Les trois quarts d'entre eux bénéficient du Rsa socle seul, c'est-à-dire qu'ils n'ont aucune activité professionnelle. En ajoutant ceux en socle et

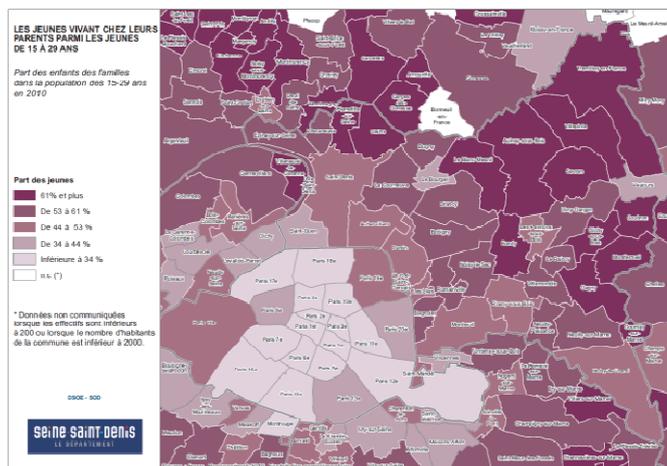
activité, ce sont plus de neuf jeunes bénéficiaires sur dix (92 %) qui perçoivent un minimum social, soit 2 points de plus que pour tous les jeunes franciliens.

Les femmes sont surreprésentées chez les jeunes comparativement au profil général des allocataires du Rsa. En effet, les trois quarts d'entre eux sont des femmes alors que pour l'ensemble des allocataires, les hommes sont majoritaires.



Une décohabitation plus tardive

La décohabitation est plus tardive pour les jeunes séquanodionysiens : en 2010, 182 700 jeunes âgés de 15 à 29 ans vivent chez leurs parents (56 % des jeunes de 15 à 29 ans, contre 50 % en moyenne en Île-de-France).



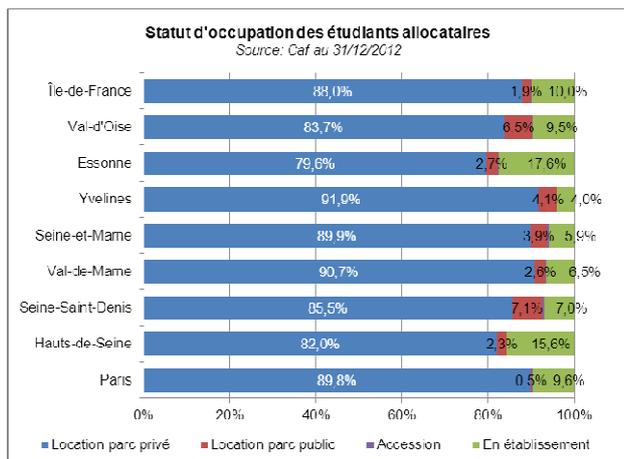
L'accès à l'autonomie est plus tardif pour les hommes : 62 % des jeunes hommes de 15 à 29 ans vivent encore chez leurs parents contre 51 % des jeunes femmes.

Alors que dans d'autres territoires les jeunes quittent d'abord leurs parents pour vivre en couple (sans enfant) ou seul, en Seine-Saint-Denis, la décohabitation est souvent associée au commencement d'une vie de famille et à l'arrivée d'un enfant (13,8 % des jeunes de 15 à 29 ans étant parents).

Plus de la moitié des jeunes allocataires perçoit une aide au logement

La Caf verse une ou des prestations à près de 55 000 allocataires de moins de 30 ans. Parmi eux, plus de la moitié perçoit une aide au logement.

La majorité habite dans le parc privé, mais le parc étendu de logements sociaux du département permet de loger un quart des jeunes bénéficiaires dans du locatif social. Cette proportion est supérieure de 11 points à la moyenne régionale.



Les étudiants : une population grandissante à loger

Le territoire accueille chaque année plus de 56 000 étudiants et représente le troisième pôle étudiants de la région. De plus, l'ouverture du Campus Condorcet, qui accueillera plus de 15 000 personnes à partir de 2018, renforcera les besoins. Parallèlement, en 2009 près de 111 200 étudiants sont recensés habitant en Seine-Saint-Denis. C'est pourquoi la question du logement étudiant est primordiale.

Toutefois le département accueille la plus faible part de jeunes bénéficiaires en établissements collectifs (foyer, résidence universitaire Crous, centre de long séjour...) de la région : 1 800 allocataires, soit 5,9 % des bénéficiaires et 3 points de moins que la moyenne régionale.

En février 2012, l'académie de Créteil recensait en Seine-Saint-Denis plus de 1 700 chambres en cités universitaires ou logements en résidences du Crous. Cette offre, dont 76 % est financée par l'Etat et 24 % est non conventionnée, constitue une réponse d'hébergement importante pour les étudiants.

Entre 2009 et 2013, plus de 3 300 logements étudiants ont été financés par l'Etat, principalement à l'ouest et au sud du département.

Le boom des jeunes accédants

En 2012, la Seine-Saint-Denis dénombre le plus grand nombre de jeunes bénéficiaires d'aide au logement en accession de la région : 900 allocataires qui représentent 3 % de l'ensemble, tout comme en Essonne ou en Seine-et-Marne.

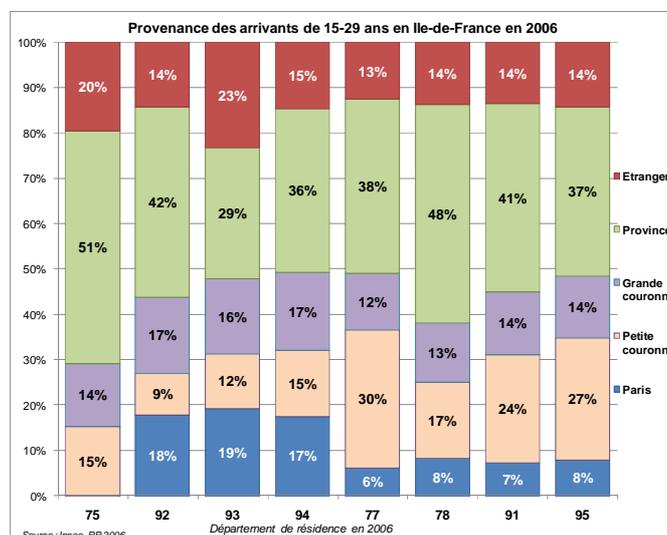
Depuis son ouverture aux logements anciens en 2005 le Prêt à Taux Zéro (PTZ) a attiré sept fois plus de jeunes. Entre 1996 et 2010, 15 662 jeunes de moins de 30 ans se sont portés acquéreurs dans le département et en ont bénéficié. Cela représente 36,5 % des transactions financées grâce à ce dispositif sur ces 15 années, et quasiment 15 % de toutes les ventes opérées de Seine-Saint-Denis.

Des jeunes arrivants plus fragilisés qu'ailleurs

La Seine-Saint-Denis est le département le moins attractif de la Métropole du Grand Paris : en 2006 environ 75 000 jeunes s'y sont installés depuis 2001. Le « renouvellement » de la population jeune y est assez faible, autour de 23 %. Pourtant, ce sont les jeunes qui représentent une grande partie des nouveaux habitants du département.

Les jeunes qui rejoignent ce département ont un profil plus fragilisé que les jeunes arrivants dans le reste du cœur d'agglomération.

La provenance des jeunes arrivants dénote les spécificités de l'attractivité de la Seine-Saint-Denis : même si les provinciaux sont les plus nombreux, une partie relativement importante des jeunes arrivants vient de Paris (19 %) et de l'étranger (23 %). C'est le département le moins attractif pour les provinciaux, qui plébiscitent la capitale. Le territoire est la deuxième porte d'entrée pour les jeunes en provenance de l'étranger après Paris.



La structure familiale des jeunes arrivants reflète également la particularité de l'attractivité sequano-dyonisienne : de nombreux jeunes de 15 à 19 ans, en position d'enfants, s'implantent dans le département avec leur famille ; les jeunes déjà installés dans une vie de famille, avec enfants, sont aussi surreprésentés contrairement aux jeunes isolés, étudiants ou actifs, en route vers l'autonomie, que l'on retrouve davantage à Paris et les Hauts-de-Seine.

La Seine-Saint-Denis recense un cinquième des jeunes de 15-29 ans bénéficiaires de la CMU dans la région

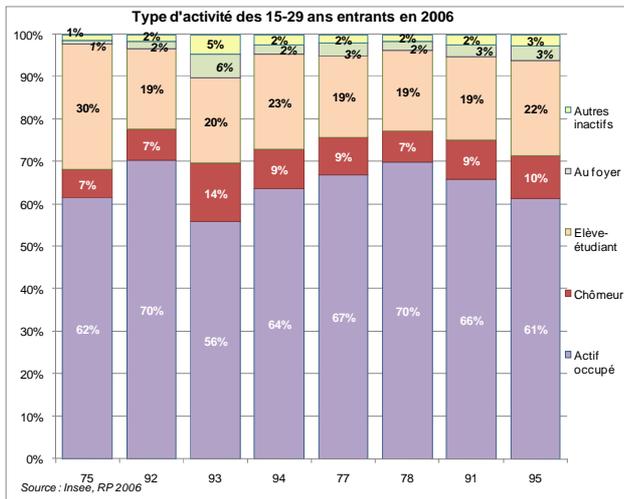
Fin 2012, la Seine-Saint-Denis comptait 249 157 jeunes de 15-29 ans inscrits au régime général de la Sécurité Sociale et 39 294 au régime étudiant. Les jeunes comptabilisés dans le régime général sont soit ayants droits d'un assuré, soit assurés en tant que salariés ou bénéficiaires d'une prestation ou d'un dispositif ouvrant droit au régime général.

Un cinquième des jeunes de 15-29 ans bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) en Île-de-France résident en Seine-Saint-Denis. En décembre 2012, on dénombrait 91 317 bénéficiaires dont 53,2 % de femmes. Parmi ces bénéficiaires, la part des jeunes de 15-29 ans s'élève à 20,4 %. Les femmes, déjà majoritaires (53,2 %), sont surreprésentées chez les jeunes adultes (près de 60 %).

Trois jeunes inscrits au régime général sur dix sont sans couverture sociale ou complémentaire connue depuis plus d'un an et sans consommation de soins.

Plusieurs explications sont possibles pour ce qui concerne l'absence d'ouverture de droit : les jeunes sont devenus ayants droit d'un autre assuré, ou ils sont couverts par un autre régime. Mais cela peut traduire également la présence de travailleurs précaires ayant des difficultés à s'ouvrir des droits. Sur ce thème, les communes qui affichent les proportions les plus fortes (de 40 à 43 %) sont majoritairement situées dans la moitié nord du département.

Pour la répartition des jeunes de 15-29 ans sans couverture complémentaire, on constate d'abord que dans les communes où leur taux est le plus élevé (de 44 à 46 %), on retrouve certaines communes déjà concernées par le 1^{er} item. Quant à l'absence de consommation de soins, le premier constat possible est celui de l'existence des trois grandes zones (est, centre, ouest). Il s'agit là d'un découpage que l'on retrouve fréquemment dans les indicateurs de précarité.

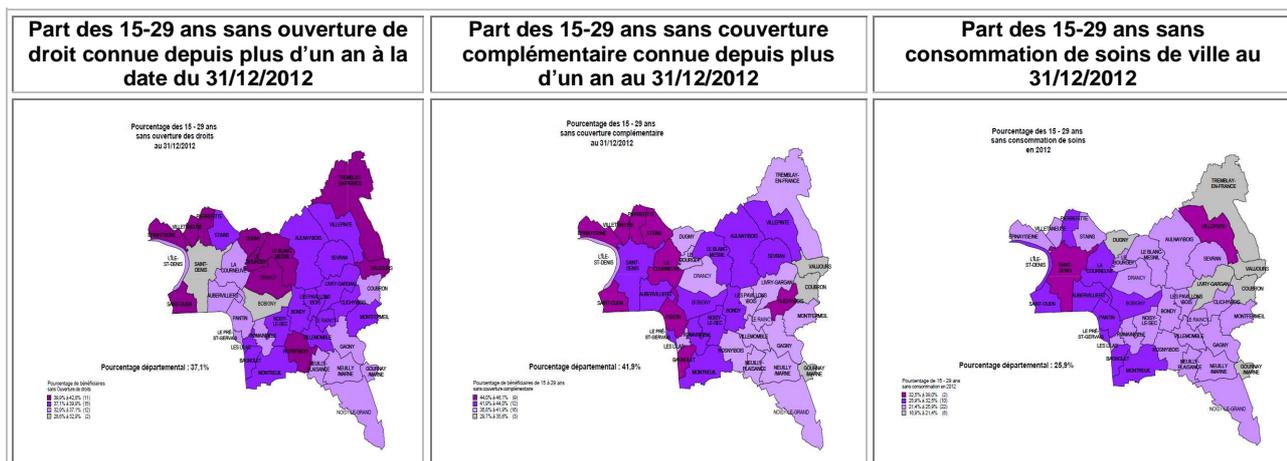


Que l'on regarde le niveau de diplôme ou le type d'activité, la Seine-Saint-Denis attire un certain nombre de jeunes pouvant être en difficulté : parmi les jeunes arrivants ayant arrêté leur scolarité, près de trois sur dix n'ont aucun diplôme contre moins de un sur dix à Paris et dans les Hauts-de-Seine. La Seine-Saint-Denis accueille davantage de jeunes moins insérés dans l'activité, toutes proportions gardées, comme les chômeurs, autres inactifs (+ 3 points), et moins d'actifs occupés.

Malgré tout, les jeunes arrivants tirent le profil de la jeunesse sequano-dyonisienne vers le haut

L'effet positif des migrations résidentielles se retrouve aussi dans le département mais l'impact positif est moins fort que dans le reste de la Métropole du Grand Paris. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, les jeunes entrants non scolarisés sont globalement plus diplômés (36 % ont au minimum bac+2) que l'ensemble des 15-29 ans du territoire (26 %, soit 10 points de plus).

L'amélioration des catégories socio-professionnelles, du fait des jeunes arrivants est également sensible (+ 4 points pour les cadres). La Seine-Saint-Denis tire son épingle du jeu, mais les migrations résidentielles ne parviennent pas à combler les inégalités socio-spatiales structurelles.



Les difficultés d'accès aux soins des jeunes de 15-29 ans : une réalité difficile à évaluer

S'ils sont intégrés dans une structure : école ou entreprise, les jeunes ont plus de chance d'être interpellés sur la nécessité de se soigner. Le fait d'être chômeur, bénéficiaire de la CMU ou ayant droit d'un assuré dans l'une de ces situations les exclut déjà de ce bénéfice. Que ce soit pour le droit de base ou le droit à une couverture complémentaire, si les jeunes ne prennent pas contact avec une des structures sociales existante, il semble difficile de les faire bénéficier des dispositifs auxquels ils pourraient prétendre.

Les maladies de l'appareil digestif et les pathologies de grossesse : les principales causes des courts séjours hospitaliers

Les établissements hospitaliers ont enregistré, en 2011, 14 294 courts séjours pour les 15 à 24 ans (soit 14 % des séjours de la région pour cet

âge) et 30 178 séjours pour les 25 à 34 ans (soit 29,1 % des séjours pour cet âge en Île-de-France, pour les jeunes domiciliés en Seine-Saint-Denis.

Les pathologies ayant motivés les plus grands nombres de séjours sont réparties pour un quart dans la catégorie des maladies de l'appareil digestif (notamment les maladies des dents et du parodonte), et pour un autre quart rattachées aux pathologies relatives à la grossesse et l'accouchement, notamment les avortements. Les autres pathologies enregistrent moins de séjours mais elles sont atypiques par rapport aux autres départements de la région. Il s'agit des maladies infectieuses et parasitaires (la tuberculose, les hépatites, les MST, le VIH et ses conséquences), les maladies endocriniennes (le diabète sucré et l'obésité) et celles de l'appareil respiratoire (asthme).

Zoom sur... des indicateurs de « valeur ajoutée » positifs

Pour mieux rendre compte de la capacité à accompagner les élèves jusqu'à l'obtention du baccalauréat, le ministère de l'éducation nationale calcule pour ses indicateurs, et notamment pour le taux de réussite à l'examen, la « valeur ajoutée » apportée par chaque établissement. Celle-ci mesure la différence entre les résultats obtenus et les résultats qui étaient attendus, compte tenu des caractéristiques scolaires et socioprofessionnelles des élèves qu'ils scolarisent.

Dans notre département où l'incidence des facteurs extérieurs à l'institution scolaire est manifeste (origine sociale défavorisée, faible mixité sociale...), cette mesure de la « valeur ajoutée » permet de nuancer l'analyse des performances de chacun. En 2012, alors que moins d'un tiers des lycées de Seine-Saint-Denis présentent un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale sur la voie GT, 55 % affichent une « valeur ajoutée positive », parfois de plus de 10 points, témoignant ainsi de l'efficacité de leurs actions pour la réussite de tous les élèves.

Définitions

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles classe la population selon une synthèse de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Décroché : Jeune de plus de 16 ans non diplômé qui a rompu sa scolarité depuis moins d'un an et qui n'est plus inscrit dans un établissement au moment où sa situation est prise en compte.

Décrocheur : Elève engagé dans un processus de décrochage tout en restant inscrit dans un établissement scolaire. Le degré du décrochage est plus ou moins important, le premier étant l'absentéisme perlé.

Revenu fiscal médian : Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues, certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables (indemnités de maladie et de chômage (hors Rsa)).
La médiane est la valeur qui partage une distribution en deux parties égales. Le revenu fiscal médian est ainsi le revenu fiscal au-dessous duquel se situent 50 % des contribuables.

Unité de consommation (UC) : Pour comparer les niveaux de vie des ménages de taille ou de composition différente on utilise une mesure de revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivant : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Revenu de solidarité active (Rsa) : Cette allocation garantit des ressources minimales à toute personne âgée de 25 ans ou plus, ou de moins de 25 ans avec un ou des enfants à charge ou ayant exercé une activité à temps plein durant au moins deux ans ou cours des trois dernières années. L'allocataire s'engage à participer aux actions nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle. Versé par la Caf, son montant est égal à la différence entre le montant maximal de Rsa, appelé revenu garanti, et la moyenne mensuelle des ressources de l'allocataire perçues le trimestre précédant, y compris les prestations familiales.

Prêt à Taux Zéro (PTZ) : Financement porté par l'Etat qui permet aux primo-accédants, c'est-à-dire aux ménages n'ayant pas été propriétaires de leur résidence principale au cours des deux dernières années, d'acquérir leur logement. Ce prêt vient compléter le prêt principal par une avance remboursable sans intérêt. Depuis sa création en 1995, le PTZ a subi de très nombreuses modifications, s'adaptant au fil des années aux préoccupations des pouvoirs publics en matière d'aide à l'accession.
L'obtention du PTZ est conditionnée par les ressources de l'emprunteur (de 31 250 pour une personne à 64 875 pour 5 personnes ou plus) et les caractéristiques du logement. Les revenus pris en compte sont ceux de l'année précédente. Il est ouvert à l'habitat neuf et ancien.

Couverture maladie universelle (CMU) : La CMU permet à toute personne résidant en France* de façon stable et régulière et ne pouvant relever à aucun autre titre d'une couverture maladie, de bénéficier de la sécurité sociale. Elle vise à faire disparaître les obstacles et les difficultés que rencontrent de nombreuses personnes dans l'accès à la prévention et aux soins. Il s'agit donc d'un véritable droit pour tous à l'accès aux soins, sous condition de résidence.

C comme couverture : la CMU de base permet d'être affilié au régime général d'assurance maladie.

M comme maladie : la CMU de base garantit l'accès aux soins et le remboursement des prestations et médicaments, au même taux que pour les autres assurés sociaux.

U comme universelle : toute personne présente sur le territoire depuis au moins trois mois, en situation régulière et non couverte par un régime obligatoire peut bénéficier des assurances maladie et maternité au titre de la CMU de base.